COLLEGE HENRI MATISSE
58 chemin Vilris
97 432 – RAVINE DES CABRIS
Tel : 02.62.49.55.11
ce.9741049x@ac-reunion.fr

Charte d'utilisation de l'environnement numérique

La présente charte définit les règles d'utilisation des équipements et services par l'utilisateur. L'utilisateur désigne un personnel, un élève ou toute personne invitée dûment autorisée sous la responsabilité du chef d'établissement. Uniquement dans le cadre des articles 1 et 2, l'utilisateur désigne également un responsable d'élève (parent ou autre).

❖ Article 1 : Respect de la législation *(applicable aux personnels, élèves, invités et responsables d'élèves)*

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs fondamentales de l'Education Nationale que sont la laïcité, la neutralité religieuse, politique et commerciale. L'évolution technologique facilite la communication entre les personnes. Elle doit s'accompagner du respect des limites imposées par la loi.

L'utilisateur s'engage à respecter la loi 78-17 relative à l'informatique. Sont notamment interdits, et le cas échéant, peuvent être sanctionnés par voie pénale : l'apologie et la négation de tout crime, l'incitation à la haine ou à la violence, la corruption et la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, la diffusion d'images pornographiques à des mineurs, la provocation au suicide, l'incitation à la consommation de produits illicites, la diffamation et l'injure, l'atteinte à la vie privée et au droit d'image d'autrui.

L'utilisateur s'engage à respecter le Code de la propriété intellectuelle. Les textes, les images, les sons, les vidéos, doivent être diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, ou être libres de droits, conformément aux lois en vigueur.

Les enseignants et le personnel du Ministère de l'éducation nationale sont également tenus par les règles de la charte académique régissant l'usage des technologies de l'information et de communication par les personnels du Ministère de l'éducation nationale.

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suspension des accès aux services. En cas de manquement à la présente Charte, l'utilisateur est au courant qu'il s'expose à des sanctions disciplinaires et /ou des poursuites judiciaires.

Tout membre de la communauté éducative est chargé de la bonne application de cette charte.

❖ Article 2 : Conditions d'accès aux services Web fournis par l'établissement *(applicable aux personnels, élèves, invités et responsables d'élèves)*

L'accès aux services de l'ENT est placé sous le contrôle du collège. Pour être autorisé à utiliser les services de l'ENT, un utilisateur doit au préalable accepter la présente charte. Le droit d'accès aux services web fournis par l'établissement est personnel, incessible et temporaire.

La connexion est contrôlée au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe, personnels à chaque utilisateur. Cet accès sécurisé a pour but d'éviter abus et malveillances. Cet identifiant personnel et ce mot de passe sont communiqués à l'utilisateur par le collège. L'utilisateur est responsable de leur conservation, de leur usage et de leur sécurité.

L'utilisateur ne doit pas les dévoiler à un tiers ; il ne doit pas quitter un poste de travail sans s'être déconnecté. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'identifiant personnel et le mot de passe d'un autre utilisateur. L'utilisateur s'engage à signaler au collège toute perte, toute anomalie et toute tentative d'usurpation de son identifiant personnel et de son mot de passe.

L'utilisateur s'engage à ne pas détourner les services d'ENT à des fins commerciales ou publicitaires.

Le responsable des traitements des données à caractère personnel est le chef d'établissement. Le collège a déclaré l'ENT auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Un outil de marquage permet d'établir des statistiques de fréquentation des différents services de l'ENT et de les croiser avec les profils utilisateurs.

L'utilisateur peut exercer auprès du chef d'établissement son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel le concernant (loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

<u>Article 3</u> : Conditions d'accès aux équipements *(applicable aux personnels, élèves et invités)*

L'accès aux postes de travail, aux équipements informatiques, au réseau du collège, à Internet et aux logiciels est placé sous le contrôle du collège. Pour être autorisé à utiliser l'environnement du collège, un utilisateur doit au préalable accepter la présente charte.

L'utilisateur s'engage à ne pas détériorer les postes de travail et équipements mis à sa disposition (chocs, manipulations violentes, déconnexion des câbles, démontage des souris et claviers, etc.). Le responsable informatique doit être informé immédiatement de toute dégradation constatée.

Le droit d'accès aux équipements est personnel, incessible et temporaire. Il disparaît après le départ de l'utilisateur du collège

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opérations nuisibles au bon fonctionnement des équipements et des services d'ENT (introduction de programmes non autorisés ou nuisibles, piratage, téléchargement) ni à copier, détruire des fichiers autres que ceux qui lui appartiennent. Les clés USB peuvent être des vecteurs d'infections du réseau, les enseignants doivent s'assurer que leur clé USB n'est pas infectée avant de la connecter au réseau du collège.

<u>Article 4</u> • Conditions d'accès à internet *(applicable aux personnels, élèves et invités)*

L'usage d'internet doit se faire de manière raisonnée afin de ne pas pénaliser les autres utilisateurs.
En particulier pour les élèves, l'usage d'internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre scolaire et éducatif ou du projet personnel de l'élève. Les échanges numériques doivent être effectués dans un cadre pédagogique et éducatif.

Le collège a l'obligation légale de protéger notamment les mineurs concernant les usages informatiques.

A cet effet, l'utilisateur est informé qu'est mis en place un dispositif de filtrage des accès à internet et de conservation des journaux des usages de l'ENT et des sites visités sur Internet à partir de tout équipement situé à l'intérieur du collège (tablette, ordinateur ...), pour une durée d'un an. Les règles de filtrage sont mises à jour régulièrement, conformément aux directives de l'Education Nationale par l'Académie. Des règles de filtrage supplémentaires peuvent être instaurées par le collège. Par ailleurs, le collège se réserve le droit de contrôler tout contenu hébergé sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la charte afin d'en suspendre l'hébergement en cas d'infraction de l'utilisateur.

<u>Article 4</u> • Conditions de communication par la messagerie électronique *(applicable aux personnels)*

La communication par messagerie électronique doit se faire exclusivement par le biais de la messagerie académique.

Le CAdre de Référence des services d'Infrastructures Numériques d'Établissements scolaires et d'écoles (CARINE) impose qu'aucune copie ni redirection automatique d'une boîte de messagerie professionnelle vers une boîte de messagerie privée ne DOIT être autorisée. Les éventuelles adresses privées des élèves ou des agents ne DEVRAIENT pas être utilisées pour les activités pédagogiques ou administratives. Les agents ne DOIVENT pas communiquer avec les élèves en utilisant les éventuelles boîtes aux lettres privées de ces derniers.

Tout message est réputé professionnel sauf s'il comporte une mention particulière et explicite indiquant son caractère privé ou s'il est stocké dans un espace privé de données.

Sont interdits les messages comportant des contenus à caractère illicite quelle qu'en soit la nature. Il s'agit notamment des contenus contraires aux dispositions de la loi sur la liberté d'expression ou portant atteinte à la vie privée d'autrui (par exemple : atteinte à la tranquillité par les menaces, atteinte à l'honneur par la diffamation, atteinte à l'honneur par l'injure non publique, protection du droit d'auteur, protection des marques…).

L'utilisateur doit s'assurer de l'identité et de l'exactitude des adresses des destinataires des messages. Il doit veiller à ce que la diffusion des messages soit limitée aux seuls destinataires concernés afin d'éviter les diffusions de messages en masse, l'encombrement inutile de la messagerie ainsi qu'une dégradation du service.

Les messages électroniques échangés avec des tiers peuvent, au plan juridique, former un contrat, sous réserve du respect des conditions fixées par les articles 11 1369-1 à 1369-11 du code civil. L'utilisateur doit, en conséquence, être vigilant sur la nature des messages électroniques qu'il échange au même titre que pour les courriers traditionnels.

<u>Article 6</u> • RGPD : Gestion et droit d'accès des données personnelles *(applicable aux personnels, élèves et responsables d'élèves)*

<u>Collecte et assentiment :</u>

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription de l'élève, ainsi que les données collectées dans ce carnet de liaison et leurs annexes (règlement intérieur, charte informatique etc.) sont impératives pour le bon suivi de la scolarité des élèves.

Les informations recueillies au cours de l'année scolaire (vie scolaire, activités péri-éducative – FSE et autres, infirmerie, notes et appréciations pédagogiques etc.) sont conservées dans les limites des besoins stricts de l'établissement.

<u>Usages et archivage :</u>

L'établissement s'engage à l'usage strictement scolaire (pédagogique, vie scolaire, périscolaire, etc.) de ces données, recueillies auprès des parents ou au cours de la scolarité et/ou des activités. En dehors de cet usage, l'établissement s'engage à recueillir le consentement express des parents.

Les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

<u>Transmission de données :</u>

Certaines données sont transmises, sur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes auxquels est lié l'établissement.

<u>Consentement :</u>

A l'instar du règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en application le 25 mai 2018, il est primordial que les parents de l'élève consentent expressément à la conservation et à l'archivage des données personnelles de leurs enfants.

Le droit à l'image est traité distinctement dans notre établissement. Il fait l'objet d'un formulaire dédié et les parents doivent expressément autoriser l'établissement à diffuser ou reproduire, pour sa communication interne ou externe, pour tous usages, les photos et/ou vidéos représentant leur enfant (cf. au droit à l'image). Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique <u>et pour une durée indéterminée.</u>

<u>Droit d'accès et de rectification :</u>

Dans la continuité de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les parents de l'élève bénéficient, avec le RGPD, d'un droit d'accès et de rectification renforcé aux informations concernant leur enfant : droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, droit à la portabilité et à la limitation du traitement.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations concernant l'élève, les parents pourront s'adresser directement au Chef d'établissement (r*esponsable de traitement*).

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.